

## RAPPORT EXTRAPARLEMENTAIRE 2023-2024

### CONSEIL DE FONDATION DE L'EXPRESSION ASSOCIATIVE (DE LA MAISON INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS)

#### **Situation générale**

La fondation laïque pour l'Expression Associative (FEA) sans appartenance politique ni but lucratif, a pour but d'assurer le fonctionnement de la Maison International des Associations (MIA), de favoriser, stimuler et créer des échanges et le dialogue entre les associations tant sur le plan local, national, qu'international ; de faire connaître les activités des associations ; de promouvoir les échanges interculturels ; d'encourager et soutenir la réalisation de projets socio-politiques englobant les thèmes suivants : les droits de la personne et des peuples, la défense de l'environnement, le développement durable et la promotion de la paix et du désarmement ; de soutenir et proposer des solutions aux problématiques de notre époque.

#### **Gouvernance**

Dans le cadre d'une séance de réflexion sur la création d'une association parallèle à la Fondation et sur les perspectives stratégiques de la MIA, le conseil a bénéficié du soutien d'un expert juridique sur le rôle et les responsabilités des membres du Conseil de Fondation. Cet expert a montré que la responsabilité première revient aux membres du Conseil de Fondation (qu'ils / elles aient le droit de vote au non). Le Code civil a changé en janvier 2023. Il prévoit que lorsque qu'il s'est agi de causer un dommage ou de léser quelqu'un, la responsabilité personnelle des membres du Conseil de fondation est engagée, à la fois sur les biens de la fondation, mais aussi sur les biens propres des membres du Conseil de fondation. Il n'y a pas de responsabilité réduite ou amoindrie en cas de bénévolat.

#### **Membres du Conseil de Fondation**

La FEA est constituée de 11 membres coopté-e-s avec droit de vote ainsi que de 4 membres avec voix consultative désigné-e-s, à savoir : une représentante nommée par le Conseil administratif de la Ville de Genève (Margot Brogniart) ; une par le Conseil Municipal (Françoise Vaufrey Briegel) et les deux nouveaux-elles représentant-e-s des associations (Louis Megroz et Adriana Favero). Le bureau est composé de Mme Emilie Fernandez (présidente), M. Timothée Fontolliet (vice-président), Sophie Heurtault Malherbe (trésorière) et M. Pascal Ganty. Chiara Barberis (membre cooptée) est venue compléter le Conseil durant l'année 2023.

Aucune réponse n'a été apportée à la demande déposée en janvier 2023 par le Conseil de Fondation à la Ville dans laquelle ce dernier demandait de retirer la FEA de la liste des conseils dans lesquels un-e élu-e ne peut siéger.

#### **Équipe**

Fin janvier, Dalya Mitri a été engagée comme adjointe de direction et la réceptionniste Amina Cherrad est partie à la retraite. En complément de l'équipe, Salomé Wangui, stagiaire, a été stabilisé. Elle assure le poste de réceptionniste. Le règlement du personnel a été actualisé et modifié afin de permettre l'octroi d'un 13<sup>e</sup> salaire.

#### **Budget – Bilan financier**

La MIA accueille plus de 80 associations locales ou internationales qui bénéficient de locaux, de boîtes aux lettres et de services. En outre, elle propose à la location 13 salles pour des événements publics ou privés. La MIA est autonome financièrement ; elle ne reçoit aucune subvention. Ainsi, l'activité rémunératrice de la MIA porte sur l'exploitation de locaux (location de bureaux, d'arcades, de caves, de salles de réunion, de parkings et des produits exceptionnels). Son budget annuel 2023 est d'environ : 1'200'000 CHF. Même si à ce jour les comptes 2023 ne sont pas définitifs, le bilan financier ne semble pas être à l'équilibre puisqu'il manifeste d'un déficit d'environ 50'000.- CHF. Cette situation n'est pas préoccupante, puisque des raisons circonstancielles dues à des questions RH expliquent cet écart. Le Conseil de Fondation a accepté d'octroyer la moitié d'un treizième salaire à l'ensemble des membres du personnel pour 2023.

### **Locaux**

Pour donner suite à la politique de rénovation des locaux de la MIA - qui appartiennent à la Ville et au Canton et sont très dégradés alors qu'ils représentent le cœur de l'activité de la Maison Internationale des Associations, le Conseil de Fondation avait déposé plusieurs demandes de financement. Une subvention de 1.8 millions a été accordée par la Loterie Romande et une subvention de 5 millions a été octroyée par une fondation privée genevoise. Ces subventions permettent de lancer progressivement les travaux de rénovation, notamment ceux qui permettent d'assurer la sécurité et la mise en œuvre des recommandations de l'audit de sécurité qui avait été mené au sein de la MIA. L'ensemble du coût des travaux qui a été chiffré par un bureau d'architecte se monte à 12 millions.

Une association locataire de la MIA (située à la rue des Savoises et qui a obtenu des financements pour la rénovation des locaux qu'elle loue) a développé une politique de location / prêt de salles. Cette nouvelle orientation associative concurrence l'activité de la MIA et contrevient au règlement de location de la MIA. Des démarches ont été entreprises afin de lui demander de cesser cette activité.

Françoise Vaufrey Briegel  
Genève, mars 2024